NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

70 N° 8 1948

# De la maternité de Marie à sa glorieuse assomption

Humbert BOUËSSÉ

p. 823 - 834

https://www.nrt.be/en/articles/de-la-maternite-de-marie-a-sa-glorieuse-assomption-2812

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

# DE LA MATERNITE DE MARIE A SA GLORIEUSE ASSOMPTION

Marie est notre Mère. Elle est la mère de tous les hommes rachetés. Il ne s'agit pas, évidemment, de cette maternité physiologique par laquelle la femme met au monde suivant la vie naturelle ; cependant, il y a virtuellement cette maternité-là chez la Vierge-Mère et c'est sur cette maternité-là que se greffe sa maternité de grâce et de gloire. On a critiqué ceux qui affirment que Marie est notre mère, parce qu'elle est la Mère de Jésus, lequel est notre frère en humanité (1). Sans doute, cette proposition manque de rigueur ; mais il y a en elle l'intuition profonde du mystère de l'Incarnation ; il y a, confuse ou distincte, la vue de l'inclusion virtuelle de tous les hommes dans le Christ. J'ai soutenu, dans l'étude de la grâce capitale du Christ (2), que la grâce sanctifiante du Sauveur récapitule toute grâce parce que sa nature humaine, unie personnellement à la Divinité, donc l'homme concret qu'est Jésus-Christ, Fils de Dieu, inclut et résume en lui virtuellement toute l'humanité et tout le monde des esprits. S'il en est ainsi, en mettant au monde, suivant son essence humaine, le Fils de Dieu en Personne, créateur des anges et des hommes, Marie met virtuellement au monde toute la création, œuvre de son Fils et plus spécialement les hommes dont Jésus est à la fois, et en rigueur de termes, le Créateur en la transcendante hétérogénéité de sa nature divine et le frère par l'homogénéité spécifique de sa nature d'homme.

Or, comme le Fils de Dieu est venu en ce monde, par Marie, pour sauver les hommes, c'est ce salut des hommes que Marie a voulu en consentant à l'annonce de l'ange, alors que, selon saint Thomas d'Aquin, elle tenait la place de toute l'humanité. Pourquoi et comment Marie a-t-elle joué, en cet instant, un rôle d'une telle envergure ? N'est-ce pas que, dans les desseins divins, elle était destinée à être la Mère de l'Homme-Dieu, la Mère du Sauveur des hommes et, dans le sens que j'ai précisé, la Mère des hommes ; n'est-ce pas encore parce que le consentement qui lui était alors demandé portait sur un objet qui avait cette compréhension et cette extension universelles et que ce rôle de Sauveur des hommes, son Fils ne pouvait l'assumer qu'en étant l'Homme-Dieu.

L'Homme-Dieu contient en son ontologie comme en sa psychologie, en sa double intelligence et en son double amour de miséricorde,

(1) Merkelbach, *Mariologie*, p. 296.
(2) *Théologie et Sacerdoce*, p. 161 sq., dans la *Revue Thomiste*, 1938, p. 275.

l'humanité tout entière ; il a le primat sur tous les hommes ; il est la Tête vivifiante par rapport à la vie éternelle pour tous les hommes qui consentent à devenir ses membres. Ainsi Marie, Mère de l'Homme-Dieu, est Mère de tous les enfants de son Unique (3). Ainsi est-elle la Mère des hommes sanctifiés, non seulement parce que tous les hommes sont les frères de Jésus, mais parce qu'en Jésus, ils sont, par la grâce qui les anime, ses puînés. En effet, en la personne de l'Homme-Dieu, Marie n'a pas seulement mis au monde le frère de tous les hommes, elle a encore mis au monde tout le corps mystique dont le Monogène de Dieu et le sien est la Tête. Ainsi le Premier-Né de la multitude des fils de Dieu est-il aussi le Premier-Né des fils de la Vierge.

En acceptant sa maternité à l'égard du Christ-Sauveur, Marie a donc, du même coup, accepté sa maternité à l'égard des hommes. La première contient la seconde.

Mais le salut des hommes n'a été, en droit, parfaitement opéré par le Sauveur que sur la croix, parce que jusque-là le péché de l'homme faisait obstacle à l'expansion des mérites de l'Homme-Dieu — il fallait au plein mérite rédempteur la satisfaction objectivement plénière, la mort —. De même, la maternité de Marie dans l'ordre du salut n'a été parfaite qu'à la croix, de par le consentement maternel, pleinement humain, c'est-à-dire, volontaire et affectueux qu'en son cœur ému et compatissant, puis jusque dans son corps endolori, la Vierge donna à la Passion de son Fils en sa fin sacrificielle : « Gloire à Dieu et paix aux hommes. » La maternité spirituelle de Marie trouve donc sa perfection en son office de Corédemptrice et elle ne la trouve que là. C'est ce que veulent dire ces propositions de soi assez équivoques : « Marie nous a conçus en l'Incarnation » « elle nous a engendrés en sa compassion ». Au vrai, il y aurait avantage à appliquer à la Vierge les termes dont la théologie de saint Thomas se sert à l'égard de Jésus, avec évidemment les transpositions qui s'imposent. Virtuellement, à la Croix, en Jésus qui expire, tous les hommes sont sauvés ; de même, en Marie compatissante et Corédemptrice.

Les paroles du Sauveur à saint Jean ne font donc pas la maternité spirituelle de Marie ; elles la déclarent au moment même où celle-ci trouve sa perfection. Je dis sa perfection, je ne dis pas sa consommation. Car le sacrifice du Christ ne reçoit sa consommation que dans la gloire consommée des sauvés : de même la maternité royale de Marie.

A la lumière de ces grands principes, il n'est pas difficile, croyons-nous, de déterminer ce que l'Eglise propose à notre dévotion dans

(3) *Hébr.* II, 11-14 : « Sanctificateur et sanctifiés ont même origine. C'est pour cela qu'il ne rougit pas de les appeler ses frères, quand il dit : « j'annoncerai ton nom à mes frères... et encore : me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés ».

le culte de Marie Médiatrice. Nulle difficulté non plus à discerner comment s'exerce la maternité spirituelle de Marie au ciel à l'égard des hommes pèlerins dont elle est l'Avocate auprès de son Fils Premier-Né ; nulle difficulté, enfin, à concevoir comment, après sa glorieuse assomption, la Vierge-Mère est Reine de l'Univers.

Pour qui connaît l'Église, il est clair que le titre et la fonction de Médiatrice reconnus à Marie ne peuvent pas plus attenter — compris à la manière où l'entend le Magistère — au titre et à la fonction d'unique Médiateur, prérogative du Christ, que le titre et la réalité de Corédemptrice ne peuvent affaiblir le titre et la grandeur incommunicables de Rédempteur. Saint Thomas, en montrant la Médiation unique du Christ entre Dieu et les hommes, œuvre du Christ, dans le Christ, a bien observé que ce titre et cette œuvre pouvaient se réaliser en d'autres imparfaitement et relativement (secundum quid), d'une manière subordonnée à l'œuvre du Christ.

L'œuvre du Christ-Médiateur a consisté en une phase méritante d'acquisition — mouvement de montée vers Dieu — qui s'est cristallisée dans l'impétration méritoire, ainsi que dans une forme de distribution efficiente des grâces de salut — mouvement de descente vers les hommes —. Deux mouvements où respectivement se discernent la causalité principale seconde de l'humanité unie au Verbe de Dieu et la causalité instrumentale de cette même humanité. Ainsi la médiation de la Vierge, située entre Jésus-Christ et nous, comme le dit l'Église dans l'oraison de la fête de Marie Médiatrice, consiste, par rapport à la grâce, en une formalité méritoire et une formalité de distribution effective.

Le propre de l'Unique Médiateur est d'avoir mérité toutes les grâces, pour tous les hommes, d'un mérite de justice stricte et d'un mérite-source : en premier. Le propre de Marie Médiatrice est d'avoir mérité en dépendance du Christ, en s'appuyant sur les mérites du Méritant premier et dans une grâce-effet des mérites rédempteurs, toutes les grâces pour tous les hommes. Là est le sens de la Fête, récemment instituée.

Ce mérite universel de Marie, les théologiens, plus communément, à la suite de Pie X, le qualifient de congruité : il ressortirait à l'ordre de l'amitié plutôt qu'à l'ordre de la justice. Cependant, on a pensé, naguère, pouvoir soutenir l'existence en la Vierge d'un mérite condigne, tributaire, certes, du mérite du Christ ; inférieur, d'ailleurs, en valeur absolue au mérite du Christ mais, au demeurant, mérite de stricte justice. Je serais fort étonné qu'une telle opinion réussisse jamais à s'imposer. Seul, en effet, le Christ a mérité en justice pour tous les hommes, parce qu'il est l'Homme-Dieu et que, de ce chef, sa grâce, comme son être humain, a envergure humaine universelle. Pareille envergure, chez Marie, n'est pas en elle absolument ; elle n'est chez elle que par référence à son Fils et donc relativement.

Au reste, l'universalité du mérite de Marie n'a point sur nous portée directe, mais indirecte seulement. Il ne faut pas nous laisser égarer par les images, moins encore par les mots. Le mérite est un droit, une relation du méritant à la récompense, par le truchement, si j'ose dire, de l'Ordonnateur. C'est dans la prédestination divine, avant tout, que le Christ-Homme est médiateur de mérite entre Dieu et les hommes ou mieux entre les hommes et Dieu. En cette divine prédestination, la Vierge, Mère du Sauveur, n'est pas intermédiaire entre le Christ-Homme et Dieu, mais entre les hommes, ses enfants adoptifs, ses puînés et le Monogène du Père, son Unique, le Fils naturel de Dieu qu'elle a porté en ses entrailles : son premier-né. Marie n'est aucunement source de grâce : là est la prérogative du Christ. Mère de la Source, Mère de la grâce, Marie est dans le Corps mystique — et c'est le fondement de toutes ses grandeurs — le premier membre, le plus éminent, celui par conséquent qui collabore le plus à la Tête. C'est à titre de Mère de tout le corps mystique — elle exceptée, car elle n'est point mère d'elle-même en la grâce, n'ayant pas mérité d'être faite enfant de Dieu — que Marie, plus parfaitement rachetée que tous les humains, de par le privilège de son Immaculée-Conception, est médiatrice entre son Fils et ses fils. L'Unique Médiateur donne à sa Mère — il lui donne tout — de participer à sa Médiation à la façon dont une pure créature, sous lui, en dépendance de lui, en est capable. Il s'agit d'un mérite de congruité. Mais ce mérite de congruité a portée universelle, a un caractère unique. Il n'est pas fondé, en effet, sur le simple et haut rapport d'amitié et de filiation avec Dieu de la créature bénie parmi toutes les créatures que la grâce fait fille de Dieu — si filii et haeredes — : sur un rapport par conséquent d'éminente fraternité avec tous les fils de Dieu que sont virtuellement tous les hommes ; il est fondé sur le rapport le plus haut — et vraiment transcendant — de son humaine et affectueuse maternité à l'égard du Fils de Dieu en Personne, père, frère, ami, médiateur méritant et sauveur de tous les hommes.

Médiatrice dans l'ordre ascendant qui est celui de la prière, du mérite et du sacrifice, Marie l'est aussi, comme son Fils, dans l'ordre descendant et comme sacramentel. Cela ne peut faire aucun doute. A sa médiation de mérite en sa phase d'acquisition et en sa phase de cristallisation s'ajoute, depuis la glorification de son âme, la médiation du don effectif et de la distribution proprement dite de toutes les grâces. L'Église le pense : l'Office et la Messe de Marie Médiatrice en témoignent ; mais comment concevoir cette prérogative vraiment royale ?

Il y a, croyons-nous, autre chose en la Médiation de Marie que l'aspect efficace des mérites et de l'intercession de la Mère de Dieu. Il y a autre chose en la Reine du Ciel que la « Toute-Puissance suppliante » que chante saint Éphrem. Il y a autre chose en la connais-

sance et en l'amour de Marie pour ses fils, tels que, d'une connaissance et d'un amour toujours actuels, elle les connaît et les aime en leur singularité grâce à la lumière de la vision béatifique. C'est ainsi que Léon XII dans son encyclique sur le Rosaire du 1er septembre 1883 appelle Marie : « Caelestium administra gratiarum » ; Pie X dans l'encyclique « Ad diem illum », du 2 février 1904 : « la dispensatrice de toutes les grâces qui nous ont été acquises par le Sang de Jésus ».

Cependant, avant d'aller plus avant, il convient de marquer les degrés de certitude des divers points que comporte la théologie de la médiation de Marie.

Il est de foi que Marie prie nous, pour chacun de nous, comme Mère du Rédempteur et de tous les hommes. Il est de foi encore que son intercession nous est très utile, vu qu'elle constitue le cas le plus éminent dans l'intercession des saints (4).

Il est certain que cette intercession puissante peut obtenir à qui le demande comme il faut les grâces du salut et que nul n'est sauvé sans elle. Le deuxième point me paraît encore plus sûr que le premier, bien que le premier s'appuie d'une part sur l'efficacité de la prière et de l'autre sur la maternité spirituelle de Marie.

Il est, enfin, communément reçu et sûr de tenir que nulle grâce n'est accordée par Dieu sans l'intervention de Marie (5).

A mon avis, cette dernière position est certaine et proche de foi, sinon de foi ; c'est le sens de la fête de Marie Médiatrice.

Or, il ne suffit pas d'expliquer ce don de toutes les grâces par le don de l'Auteur de toutes les grâces. Il y a, en plus, le rôle de mérite, l'offrande distincte des mérites maternels de la Vierge pour chacun des rachetés, notamment des élus : on appliquera ici ce que saint Thomas enseigne des degrés d'appartenance dans le corps mystique des membres à la Tête. Il y a la prière appuyée sur le mérite et assumant toutes les prières qui lui sont adressées. Il y a, enfin, — telle est du moins ma pensée et la raison en est que c'est la seule manière de reconnaître à la Vierge le rôle plein de distributrice des grâces sous l'autorité de son divin Fils — une véritable causalité efficiente instrumentale de son vouloir affectueux, bienveillant et bienfaisant sous le Vouloir du Fils de l'Homme et en sa dépendance. Ainsi, Marie apparaît vraiment le Ministre de son Fils, sa Servante Royale, sa Médiatrice entre Lui et nous comme entre nous et Lui. Pour qui a compris que cette puissance instrumentale réside avant tout dans le vouloir lucide qui atteint, sous l'action de Dieu, laquelle est son vouloir tout-puissant, les sujets que Dieu désigne à ses volitions humaines et maternelles en communion aux desseins divins, nulle difficulté.

(4) Concile de Trente, Sess. XXV.
(5) Merkelbach.

S'il en est ainsi, nous sommes constamment sous l'influence ontologique de Marie, aussi constamment que sous l'influence de Jésus, dans la subordination absolue et constante de la Mère au Fils. Ainsi, pouvons-nous vivre spirituellement en Marie, avec Marie et par Marie comme le préconise Grignion de Montfort.

Vivre explicitement cette spiritualité n'est pas nécessaire : elle est implicitement contenue dans la vie d'union au Christ, car Jésus est éternellement Celui que donne Marie et Marie à jamais celle à qui donne Jésus. C'est là affaire de grâce et de vocation personnelles. Certaines instances à imposer l'« in Maria, cum Maria » troublent les âmes, nous en avons été témoin. Au vrai, la Médiation de Marie en sa prière maternelle est à mes yeux la seule explication plausible de la prière si populaire des *Ave* dans la proportion de dix pour un *Pater*. De même, la distribution par efficace instrumentale des grâces implorées me paraît la seule manière d'expliquer le caractère royal de la médiation de Marie, son couronnement au sommet des cieux. Marie, en effet, est Reine parce qu'elle est Mère. « Elle est plus Mère que Reine », disait Thérèse de Lisieux. Elle n'est pas la Reine-Mère, celle qui ne règne plus quand règne le Fils. C'est, au contraire, une Mère que son Fils, constitué Roi pour l'éternité, couronne et constitue Reine en participation de sa Royauté céleste universelle et conjointement à elle. Le Christ est Roi de l'univers par nature et par mérite condigne ; Marie est Reine de l'univers par grâce et par mérite de congruité.

Ce parallélisme des mystères de Jésus et de Marie est fort impressionnant. Le Christ qui veut associer tous les chrétiens à ses propres mystères y associe d'abord sa Mère. Chrétienne modèle, elle est le type parfait de conformité de vie profonde à la vie du Sauveur. Cependant, le Christ n'associe pas la Vierge à ses mystères comme une sœur ou comme une enfant privilégiées en sa miséricorde salutaire ; il l'y associe comme sa Mère. La Mère de Jésus : c'est la meilleure définition de Marie. Aussi d'associer Marie à son destin, à titre de Mère, est-ce, pour le Christ, sa manière à lui, l'Homme-Dieu, d'être le fils exemplaire, accomplissant tout ensemble l'ordre divin et humain : « tu honoreras ton Père et ta Mère ». Je ne sache pas qu'il y ait à chercher ailleurs le fondement de l'intuition religieuse qui, très tôt, a porté le peuple chrétien à estimer que le Christ, ressuscité et monté aux cieux, avait entraîné dans sa gloire, qui est la gloire du Père, le corps très saint de sa divine Mère.

Constitué Roi de l'univers, par sa nature même (6), Jésus acquiert par son Sang répandu sur la Croix le droit d'exercer sa royauté sur toute chair et sur tout esprit, au ciel et sur la terre, et saint Paul voit dans la résurrection du Sauveur par la puissance du Père l'exaltation

(6) Par cette expression, je n'entends pas désigner un monophysisme quelconque, mais l'ontologie même du Verbe Incarné.

et la déclaration de Seigneurie de l'Homme-Dieu. Ainsi, Marie Mère de Jésus, naturellement constituée Reine de l'univers, de par sa maternité divine, acquiert personnellement le droit d'exercer sa Royauté sur tous les hommes, sur tous les anges et sur toutes choses, par sa compassion d'amour au Christ Rédempteur des hommes et Rassembleur universel. C'est pourquoi, l'Église, progressivement au cours des âges, a vu, dans la résurrection de Marie par la puissance de son Fils l'exaltation et la déclaration de la Royauté universelle de Marie. La raison en est que l'Assomption et le Couronnement de Marie au ciel, ces deux ultimes mystères du Rosaire, sont aussi intimement unis l'un à l'autre que dans la destinée du Sauveur sont intimement liés les mystères de la Résurrection et de l'Ascension.

Je ne crois donc pas, personnellement, que le sens chrétien ait déduit le fait de l'Assomption de la Vierge du fait de son Immaculée Conception. La célébration festivale de la dernière gloire de Marie est d'ailleurs, dans l'Église, antérieure à la solennité de la première. Toute argumentation théologique tendant à établir l'Assomption à partir de la seule innocence initiale — pour cette raison que Marie n'a pas été comprise dans la sentence pénale primitive : « tu retourneras en poussière » (7), me paraît délicate à manier. Elle risque, en effet, de dépasser son but. A moins de subtiliser sur le sens littéral de la punition divine, ce n'est pas à la résurrection du corps de Marie qu'un tel raisonnement aboutit, mais bien à l'exclusion de la mort chez l'Immaculée. Au vrai, la seule conclusion certaine à déduire de l'innocence native de Marie en regard de la mort, peine du péché de l'homme, est son exemption personnelle, en droit, de cette pénalité comme de toute autre peine consécutive à la faute originelle. Mais, en fait, s'il y a eu quelque flottement, ici ou là, dans la pensée des églises particulières au cours des siècles, il est sûr que, dans l'Église latine d'aujourd'hui et, notamment, dans l'Église de France, où depuis longtemps cette solennité occupe une place considérable dans la piété des fidèles, ceux-ci au jour de l'Assomption entendent honorer non l'immortalité de la Vierge-Mère, mais, avec la Dormition de Marie, le retour à la vie de son corps très pur, arraché merveilleusement à l'empire de la mort, puis élevé jusqu'aux cieux.

C'est qu'il eût été proprement intolérable à la piété chrétienne de supposer que le Sauveur ait pu laisser tomber en dissolution le corps de la femme en lequel son propre corps, sous l'unique action de l'Esprit de Dieu, avait germé, puis s'était développé grâce aux lois de la symbiose qui unit la mère et l'enfant qu'elle porte en son sein. Ici ou jamais, le sens de la piété chrétienne a dû jouer à plein. Il s'agit, en effet, de piété et de piété filiale. Comment le Fils de Dieu, venu parmi les hommes non pour abroger la Loi, mais bien afin de

(7) *Gen.*, II, 19.

l'accomplir ; comment l'Auteur et le Docteur de la Loi, je l'insinuais à l'instant, qui a commencé par faire avant d'enseigner et qui est la règle vivante des mœurs humaines, n'aurait-il pas à la perfection rempli le premier des commandements que Dieu ait inculqués aux hommes à l'égard des hommes. De prochain plus proche, il n'en est point pour l'enfant que les deux êtres auxquels il doit immédiatement sa naissance. Mais, Jésus-Christ, sa naissance le relie immédiatement et conjointement au Père qui règne dans les cieux et à l'humble Vierge qui, à Nazareth, un jour du temps, donna consentement aux propositions divines. Modèle de fils dans le culte de son Père en la volonté de qui il se complaît et dont il fait sa nourriture, Jésus a été pareillement, par honneur même pour ce Père de qui découle toute paternité, un modèle de fils dans le culte qu'il a de toujours voué à sa Mère.

Cependant, on pensera peut-être que là aussi l'argumentation prouve trop. Quel fils, en effet, alors qu'il peut dérober sa mère à l'étreinte de la mort, ne manquerait pas d'affection à son endroit, s'il ne la préservait effectivement de la peine la plus naturellement douloureuse à l'humanité ? L'objection pourrait avoir consistance hors de la sensibilité chrétienne. En climat chrétien, elle bute contre la Croix ; elle se retourne à la gloire de la Vierge-Mère et nous permet de découvrir quelque chose des merveilleux conseils divins où ont été éternellement harmonisées, en accord et en concordance avec la mort du Sauveur, avec sa résurrection et son ascension, la mort et la glorieuse assomption de Marie.

Quand il s'agit de la Vierge, on revient toujours à la même vérité-source : Marie est la Mère du Sauveur en tous ses mystères. A ce titre, elle est de toute éternité destinée à s'associer éminemment à chacun d'eux. On entrevoit, dès lors, comment il était plus glorieux à Marie et plus bienfaisant pour les hommes que la Mère du Christ, la créature privilégiée parmi toutes les créatures rachetées, accédât, corps et âme, à la bienheureuse vie en passant par la souffrance et par la mort plutôt que d'avoir été dotée sur terre d'une impassibilité et d'une immortalité qui ne furent point, en ce monde, la condition de son divin Fils. Mais, on entrevoit aussi, et du même coup, les raisons pour lesquelles le sens chrétien aime à se représenter Marie rendant son âme à Dieu dans la douceur sereine d'un acte d'amour qui fut l'ultime et suprême acte de ses désirs d'union à la Trinité Bien-Aimée dans le face à face éternel. Après tant d'années d'union affectueuse, en régime de foi, après ces éprouvantes années d'humaine séparation d'avec son Christ monté aux cieux, il était bien temps que la Mère fût où était son Trésor ; il était temps qu'elle *vît* enfin *qui* était Jésus, quel enfant était le sien : le Verbe de Dieu. Le fruit était mûr, il se détacha, sans secousse : l'âme de la Vierge sans douleur physique quitta son enveloppe mortelle. La Mère de Jésus avait

accompli sa tâche voyagère ; son office militant auprès de la jeune Eglise était terminé. Elle avait atteint cette pleine mesure de mérites à quoi Dieu l'avait appelée et promue. C'était l'heure de la récompense, l'heure de l'entrée dans la gloire et le règne. Le Fils, dans la distribution effective de ses grâces aux hommes et aux anges, allait s'associer sa Mère, comme il se l'était antérieurement associée en l'acquisition de ses mérites.

« Il n'est rien de plus divin pour la créature, a écrit Denys, que de collaborer avec Dieu » : c'est le secret du gouvernement divin. En Jésus-Christ, Dieu a voulu donner à l'humanité de se sauver elle-même et de récapituler en soi tout l'univers. Ainsi Dieu, ainsi l'Homme-Dieu ont-ils voulu donner à la Vierge-Mère de collaborer à l'œuvre du Sauveur. La créature humaine, sauvée entre toutes et plus excellemment que toutes, est aussi la créature humaine la plus excellemment salvatrice des hommes, la plus intime et la plus puissante corédemptrice du genre humain. Nul n'a travaillé comme elle avec le Christ, dans le Christ, en sa dépendance, à réunir en « un » l'univers. En elle se vérifie le plus merveilleusement, après le chef-d'œuvre hors classe de la Personne et de l'ouvrage de Jésus-Christ, le plan du Dieu d'amour sur le monde, l'exécution, à l'échelle universelle, de la grande Loi : « aimez-vous les uns et les autres ; les uns et les autres, entr'aidez-vous ».

L'agonie de Jésus et sa mort sur la croix avaient été le prix très haut, le seul objectivement suffisant à solder la dette des hommes, consécutive à l'injustice du péché. Dieu, en effet, en son excessif amour de l'homme, avait voulu que l'homme payât son dû et achetât son salut. Ainsi le salut serait une grâce plus grande de Dieu en étant la plus noble et la plus glorieuse acquisition de l'homme. Ainsi la libération de l'homme et son bonheur éternel seraient l'ouvrage d'un don de Dieu d'abord et d'un don de l'homme ensuite, le plus grand dont l'un et l'autre fussent capables, l'un s'appuyant d'ailleurs sur l'autre et ne faisant plus qu'un avec lui : le Don de l'homme-Dieu Rédempteur, aux hommes et à Dieu.

L'agonie, où l'homme souffre l'angoisse, le grand combat intérieur, parfaitement harmonieux, où le vouloir-vivre instinctif et nécessaire se heurte au plein consentement volontaire et libre d'une âme qui se maîtrise avant tout en son amour de Dieu et des hommes ; la mort paisible, l'heure venue, parce que c'était l'heure de remettre son esprit entre les mains du Père : voilà ce qui acheva l'œuvre rédemptrice du Christ à travers les souffrances physiques de la flagellation, du portement de croix et du crucifiement. L'agonie de Marie : l'âme de la Mère qui voit souffrir et mourir son Fils, le Verbe Rédempteur. La femme souffre la plus grande angoisse dont elle soit capable. Elle éprouve au paroxysme le grand combat intérieur, parfaitement harmonieux lui aussi, où l'instinct maternel, tendre et intrépide, ne

peut avoir tolérance de tout ce qui blesse son enfant, de ce qui lèse son honneur humain, sa sensibilité et son intégrité corporelles comme de ce qui endolorit son âme. Cependant la volonté libre, lucide, affectueuse et adorante se soumet sans réticence à la volonté de Dieu. A cette volonté de Dieu, Marie a toujours dit oui, pleinement ; mais progressivement, elle est entrée, explicitement, en son contenu mystérieux. Voici qu'à la Croix, en union avec son Fils, l'Homme-Dieu, qui s'offre pour les hommes, en leur nom et place, en une divine réparation d'honneur, la Vierge s'offre elle-même au Père des cieux, Père de Jésus, son Père à elle aussi ainsi que le Père de tous les hommes. Elle réalise, alors, psychologiquement, jusque dans les fibres les plus profondes de sa sensibilité délicieuse de Vierge à l'intacte délicatesse, quelle amplitude humaine universelle donne à un cœur de femme la grâce de la maternité divine. La douleur de son Fils, de son Unique, ses souffrances et sa mort : c'est la douleur de tous les humains rassemblée, c'est la somme exacte de leurs souffrances et de leurs morts successives au cours des âges et c'est plus encore. Au mystère de la Croix en sa douleur, l'histoire humaine dans son déploiement intégral n'ajoutera pas un atome ; toute la coupe est bue, alors, jusqu'à la lie ; ainsi, tout l'amour de toute l'histoire n'ajoutera quoi que ce soit au suprême témoignage d'amour de l'Homme-Dieu à l'égard de Dieu, des hommes et de l'univers. C'est pourquoi, après cette agonie maternelle tout entière rapportée à la Croix de son Fils, après cette passion de femme toute faite de compassion maternelle au douloureux travail du salut des hommes en son Ouvrier dolent, la mort de la Vierge Corédemptrice pourra bien venir consommer son assimilation personnelle au Mystère rédempteur de Jésus, elle n'ajoutera point en intensité à sa propre souffrance, mais seulement en qualité expérimentale, car c'est qualité irremplaçable. Ici est, à mon sens, la raison pour laquelle Marie est morte.

La mort ne pouvait avoir pour la Vierge le caractère d'une peine personnelle : Marie n'avait point, personnellement, trempé dans le péché initial et commun de la race humaine. Mais, la mort, c'est la peine de l'espèce humaine issue d'Adam. Le Fils de l'Homme l'avait prise sur lui, parce que prenant à charge toute l'humanité, il avait voulu prendre de l'homme toute la condition, hormis le péché. Il avait ainsi commué la peine en remède. Quiconque, ici-bas, a encore la mort à boire, rien n'est perdu pour lui : il suffit qu'il l'unisse aux volontés salvatrices de Dieu dans la mort du Christ Jésus. La mort de par l'assomption qu'en a faite le Sauveur en sa personne, est bien aujourd'hui, pour toute l'humanité sans exception, le point culminant, la consommation de notre vie de voyageurs. De par le sens sacrificiel que lui assure l'abandon, la remise de tout l'être humain avec ses activités et son « pâtir » à l'adorable volonté de Dieu : c'est, à la lettre, **la consommation du sacrifice de l'homme ici-bas. Tel est le sens, à**

n'en point douter, de la mort de la Vierge dont il est permis de voir la consciente oblation à la Croix. N'est-ce point à cette heure-là, en même temps que son Fils, que spontanément, ainsi qu'il arrive aux mères vraiment maternelles, Marie eût désiré mourir ?

Par sa mort, comme par toute sa vie de foi, Marie, notre Mère, est notre sœur authentique. J'oserais dire qu'elle est homogène à nous, pleinement, en sa nature tout à fait identique à la nôtre, hormis le péché. Mais le péché, aussi bien, n'est pas de la nature de l'homme ni de quelque nature que ce soit et ce n'est pas un élément de communauté. Jésus, lui, homogène à nous par sa nature d'homme, nous dépasse absolument par sa nature et par sa personne divines. Il n'y a pas que le péché à nous séparer de lui, il y a la transcendance de son être. C'est ainsi, qu'il n'est pas dans la nature du Christ d'avoir une chair passible et de mourir : ce n'est point là nécessité pour lui. Cette condition humiliante de la nature humaine assumée divinement, cette incarnation d'anéantissement, Jésus l'a choisie librement jusqu'en son vouloir humain hypostatiquement uni au vouloir divin. Chez Marie, rien de semblable. Elle n'a pas plus choisi sa condition de peine, qui est le lot spécifique de l'humanité issue d'Adam, qu'elle n'a opté librement pour son Immaculée Conception. Elle n'a jamais opté ; elle a toujours accepté. Elle a seulement acquiescé, mais librement et à plein, dans l'action de grâces du Magnificat qu'a été constamment sa vie intérieure, à toutes les conduites de Dieu à son égard. Elle avait en effet l'assurance filiale, merveilleuse de sagesse surnaturelle, que toutes les conduites de Dieu sur elle étaient grâces pour elle et pour tous les enfants des hommes, ses enfants en son Fils.

N'allons donc point idéaliser imaginativement ou affectivement la vie de la Vierge-Mère ici-bas. Nous ferions moins beau, incomparablement, que d'après nature. N'allons point donner à Marie, avant le face à face éternel, la vision béatifique. Ce serait, même par manière de don passager, comme un atermoiement apporté au mérite si impressionnant de la Mère des Croyants ; je pense, immensément dépassée, à la foi d'Abraham. Et puis, quelle souffrance, ensuite ; quel déchirement ! Il n'y a que le Christ à avoir vu Dieu en ce monde et c'est pourquoi il n'y a que lui, au fond, à porter témoignage sur les profondeurs de Dieu et de ses desseins secrets. Mais, n'allons point, non plus, dramatiser les derniers instants terrestres de la Mère de Dieu. N'allons pas soumettre son âme aux purifications d'une foi violemment tentée, comme il est arrivé à bien des saints, victimes volontaires de la réparation. La foi de Marie avait subi les grandes épreuves de la Croix. Qu'y pourrait-on ajouter ? — Il lui restait à goûter la saveur de la mort. L'amertume essentielle de la mort, l'appréhension toute pure, mais clairvoyante, profonde et fine, de la division de l'être humain, cette disjonction de l'âme et du corps, la douleur de se séparer des siens et d'attrister, par cette séparation,

le groupe des familiers. Tout ceci est naturel et tout ceci relève de la charité. Jésus nous a montré qu'il avait été sensible à la douleur qu'éprouveraient ses intimes, à son dernier soupir : n'a-t-il pas donné, non comme remède mais comme atténuation à cette douleur inconsolable, Jean à Marie et Marie à Jean ? — Marie mourante a souffert doucement mais vraiment de la peine que son départ causerait au collège apostolique. Dans cette souffrance consentie, elle a profondément sympathisé, au delà de la peine « physique » du trépas, avec la semblable douleur affective des mourants. Et cependant, quelle espérance triomphale dans la foi affectueuse de la Vierge qui trépasse. Elle va à Dieu. Elle va à son Fils et, elle le sait, près de Lui, elle sera plus utile à tous ses autres enfants.

N'idéalisons pas la mort de la Vierge : Marie ne meurt pas en chantant. Essayons d'en entrevoir la grandeur vraie, sereine et simple. Le mystère est insondable. Dieu a glorifié la mort de sa Mère : c'est sa manière, à Lui, d'idéaliser. Et cette glorification, c'est l'Assomption. Le sens triomphal de la vie de l'homme, y compris la mort — ô mort, où est ta victoire ? —, la résurrection du Christ l'a donné au monde ; la mort et l'assomption de la Vierge l'illustrent magnifiquement Marie n'est-elle pas, par la glorieuse résurrection de son corps et son élévation au ciel, la prémice des rachetés ? Sans cette apothéose céleste, en vérité, Marie n'eût pas été dans le temps la première et parfaite bénéficiaire de la rédemption totale. Et comment pourrait-elle, vraiment, être la Reine du monde, si sa personnalité dissoute par la mort n'avait été pleinement reconstituée dans l'immortalité bienheureuse ? Dans l'ensemble de ces perspectives, indéniablement, il y a une liaison entre l'Immaculée Conception de Marie et sa glorieuse Assomption. Il y a, du reste, une liaison entre toutes les prérogatives de la Vierge, car les œuvres de Dieu sont ordonnées et plus encore, ses chefs-d'œuvre. Mais, cette liaison est indirecte. Leur lien et leur source commune, le noyau d'où tout rayonne et où tout converge : c'est la Maternité divine du Sauveur des hommes. Là se trouvent incluses la maternité corédemptrice de l'universalité des hommes, la Médiation de toutes grâces et l'universelle Royauté sur le monde. Rien d'étonnant, dès lors, si l'innocence initiale et le triomphe final se rattachent intimement au mystère de la divine Maternité pris en sa plénitude et, par ce mystère, aient rapport d'inauguration et de terme, de commencement et de consommation.

*Saint-Alban Leysse (Savoie).* Fr. Humbert BOUËSSÉ, O.P.